



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS  
FEDERATIE VAN BRUSSELE OCMW'S  
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES  
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



Vos ref. :

Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-89

Vos corresp. :

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50  
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27  
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56

Annexe :

Madame Sophie WILMES  
Première Ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles

---

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Madame la Première Ministre,

**Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité**

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2020.

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;
- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accroître dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;
- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subsidie qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

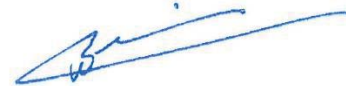
En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL  
Président de la  
Fédération des CPAS de  
l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie



Karine LALIEUX  
Présidente de la Fédération  
des CPAS Bruxellois  
Association Ville &  
Communes de Bruxelles



Wim DRIES  
Voorzitter van de Vereniging van  
Vlaamse Steden en Gemeenten

*Ce courrier est également adressé à :*

- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

*Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.*